International Criminal Court



The Office of the Prosecutor

# Bulletin d'information hebdomadaire du Bureau du Procureur - 8-14 septembre 2009

# 1. Enquêtes et poursuites :

a. Situation en République démocratique du Congo (RDC)

Cette situation a fait l'objet d'un renvoi de la part des autorités de la RDC en avril 2004. Le Bureau du Procureur a ouvert son enquête en juin de la même année en se concentrant sur l'Ituri, où les principaux groupes armés avaient commis les crimes les plus graves. Quatre mandats d'arrêt ont été délivrés, à l'encontre des dirigeants de l'UPC Thomas Lubanga Dyilo et Bosco Ntaganda, et de ceux du FNI et de la FRPI Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui. Le procès conduit dans l'affaire Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo a débuté le 26 janvier 2009, tandis que celui de Germain Katanga et de Mathieu Ngudjolo Chui, accusés d'avoir attaqué et « effacé » le village de Bogoro, devrait s'ouvrir le 24 novembre 2009. Bosco Ntaganda est toujours en fuite.

En septembre 2008, le Bureau du Procureur a annoncé l'ouverture d'une enquête dans les deux provinces du Kivu.

Affaire: Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo

# Affaire: Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui

7 septembre - Dans sa réponse consolidée aux observations des victimes, du Bureau du conseil public pour les victimes et des autorités de la RDC concernant l'appel interjeté par la Défense contre la Décision de la Chambre de première instance II relative à la recevabilité de l'affaire menée contre Germain Katanga, l'Accusation s'est, d'une manière générale, rangée aux avis selon lesquelles l'affaire est recevable du fait que les autorités congolaises n'ont mené aucune enquête ni engagé aucune poursuite à l'encontre de Germain Katanga en rapport avec les crimes commis à Bogoro.

### Enquête dans les provinces du Kivu

9 septembre - L'ONU a publié deux rapports. Le premier porte sur les crimes perpétrés lors d'une attaque que la milice du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) - à l'époque sous la direction de Laurent Nkunda et de son chef d'état-major, <u>Bosco Ntaganda</u> - a menée les 4 et 5 novembre 2008 contre le village de Kiwanja, au Nord-Kivu. Ce rapport confirme les exécutions arbitraires et de viols par le CNDP. C'est à Bosco Ntaganda qu'incombait la responsabilité des opérations à Kiwanja, non seulement du fait de ses fonctions de chef d'état-major du CNDP, mais également en sa qualité de commandant régional de la milice pour le territoire de Rutshuru. Le deuxième rapport traite des agissements des forces armées de la RDC et fait état de cas de pillages à grande échelle, de meurtres arbitraires et de violences sexuelles dont ont été victimes des civils du Nord et du Sud-Kivu en octobre et novembre 2008.

## b. Situation en Ouganda

Cette situation a fait l'objet d'un renvoi de la part des autorités ougandaises en janvier 2004. Le Bureau du Procureur a ouvert son enquête en juillet de la même année. Cinq mandats d'arrêt ont été délivrés à l'encontre des plus hauts dirigeants de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS): Joseph Kony, Vincent Otti (qui aurait été tué en 2007 sur les ordres de Joseph Kony), Okot Odhiambo, Raska Lukwiya (tué au cours de combats le 12 août 2006 et dont le mandat d'arrêt a, de ce fait, été levé) et Dominic Ongwen. Ces mandats n'ont pas encore été exécutés. Au cours des 18 mois écoulés, l'ARS aurait, selon certaines sources, tué plus de 1 250 personnes, en aurait enlevé plus de 2 000 et en aurait contraint près de 300 000 au déplacement rien qu'en RDC. On déplore de surcroît de nombreux cas de meurtres et d'enlèvement au Sud-Soudan et en République centrafricaine.

### c. Situation au <u>Darfour (Soudan)</u>

Cette situation a fait l'objet d'un renvoi de la part du Conseil de sécurité de l'ONU en mars 2005. Le Bureau du Procureur a ouvert son enquête en juin de la même année. Trois mandats d'arrêt et une citation à comparaître ont été délivrés, à l'encontre d'<u>Ahmad Harun et Ali Kushayb</u>, d'<u>Omar Al Bashir</u> et de <u>Bahar Idriss Abu Garda</u>. Les trois mandats n'ont pas encore été exécutés, tandis que M. Abu Garda <u>a comparu de son plein gré</u> devant la Cour le 18 mai en exécution de la <u>citation à comparaître</u> qui lui a été adressée. Il a été autorisé à quitter les Pays-Bas à l'issue de sa première comparution. L'audience de confirmation des charges est prévue pour le 19 octobre 2009.

### Affaire: Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir

## Affaire: Le Procureur c. Bahr Idriss Abu Garda

10 septembre - L'Accusation a déposé le Document de notification des charges à l'encontre de Bahar Idriss Abu Garda en anglais et en arabe et l'inventaire des éléments de preuve en anglais. Le 11 septembre, l'Accusation a également déposé la traduction arabe de l'inventaire. Une version publique de ces deux documents sera disponible la semaine prochaine.

11 septembre - La Chambre préliminaire a décidé de reporter au 19 octobre 2009 la date d'ouverture de l'audience de confirmation des charges fixée à l'origine pour le 12 octobre.

d. Situation en République centrafricaine (RCA)

Cette situation a fait l'objet d'un renvoi de la part des autorités centrafricaines en décembre 2004. Le Bureau du Procureur a ouvert son enquête en mai 2007. Un mandat d'arrêt a été délivré à l'encontre de <u>Jean-Pierre Bemba</u> pour des crimes commis en 2002 et 2003. L'<u>audience de confirmation des charges</u> a eu lieu du 12 au 15 janvier 2009. Le 15 juin, la Chambre préliminaire II <u>a, en partie, confirmé les accusations</u> et, le 22 juin, le Procureur <u>a demandé l'autorisation d'interjeter appel</u> de cette décision par laquelle la Chambre avait refusé de confirmer certaines accusations. Le Bureau continue de s'intéresser de très près aux allégations de crimes qui auraient été commis depuis la fin de 2005.

## Affaire: Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo

e. Divers

## 2. Analyses préliminaires :

a. Afghanistan

Le Bureau a annoncé publiquement qu'il analysait cette situation en 2007, un examen qui porte sur des crimes relevant de la compétence de la Cour qu'auraient perpétrés tous les acteurs concernés. Le Bureau a rencontré des responsables afghans en dehors du pays, de même que des représentants de diverses organisations. Il a envoyé plusieurs demandes de renseignements au Gouvernement afghan, mais n'a encore reçu aucune réponse à ce jour.

#### b. Colombie

Le Bureau a annoncé publiquement qu'il analysait cette situation en 2006, un examen qui porte sur des crimes présumés relevant de la compétence de la Cour et sur des enquêtes et des poursuites menées en Colombie à l'encontre des auteurs présumés des crimes les plus graves, de chefs paramilitaires, de politiciens, de chefs de guérilla et de membres des forces armées. Le Bureau s'intéresse également à des allégations faisant état de réseaux internationaux d'appui qui viennent en aide aux groupes armées auteurs des crimes commis en Colombie.

9-11 septembre - Des représentants des autorités colombiennes (le général de division Oscar Adolfo Naranjo Trujillo, Directeur général de la police nationale), des instances judiciaires (le juge Augusto Ibañez, Président de la Cour suprême de justice) et de la société civile (M. Gustavo Gallón Giraldo, Directeur de la Commission colombienne des juristes) ont participé à la Conférence consultative sur la justice pénale internationale, organisée à New York. Ils y ont évoqué le rôle de la CPI en matière de renforcement des procédures nationales en Colombie.

11 septembre - Le Procureur Moreno-Ocampo a rencontré l'ambassadeur Jorge Valero Briceño, Représentant permanent du Venezuela auprès des Nations Unies, avec qui il a discuté de la prévention des crimes dans le monde.

# c. Géorgie

Le Bureau a annoncé publiquement qu'il analysait cette situation le 14 août 2008. Le Ministre géorgien de la justice a effectué une visite au Bureau du Procureur, tandis que la Russie, qui n'est pas partie au Statut, lui a fait parvenir 3 817 communications. Le 27 août 2008, le Procureur a sollicité des gouvernements russe et géorgien qu'ils lui communiquent certaines informations, ce qu'ils ont tous deux fait. Des représentants du Bureau se sont rendus en Géorgie en novembre 2008.

## d. Palestine

Le 22 janvier 2009, l'Autorité nationale palestinienne a déposé auprès du Greffier une déclaration au titre de l'article 12-3 du Statut de Rome qui autorise les États non parties à accepter la compétence de la Cour. Le Bureau du Procureur analyse en ce moment tous les éléments en rapport avec sa compétence, notamment les questions de savoir si la déclaration d'acceptation de la compétence de la Cour répond aux prescriptions du Statut, si des crimes relevant de la compétence de la Cour ont été commis et si des procédures nationales sont menées à l'égard des crimes présumés.

9 septembre - Le Bureau du Procureur a reçu plusieurs mémoires rédigés par des universitaires et des associations de la société civile ou de juristes à propos des aspects de son analyse portant sur la compétence. Parmi ceux-ci, figurait notamment un Mémoire juridique d'opposition à l'extension de la compétence de la Cour pénale internationale à des entités non étatiques, émanant du European Centre for Law and Justice.

# e. Côte d'Ivoire

La Cour a compétence à l'égard de la situation en Côte d'Ivoire en vertu d'une déclaration que le Gouvernement ivoirien a déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2003 au titre de l'article 12-3 et par laquelle il accepte la compétence de la Cour à compter du 19 septembre 2002. Les crimes les plus graves, y compris des cas présumés de violences sexuelles à grande échelle, ont été commis entre 2002 et 2005. Les 17 et 18 juillet, des représentants de haut rang du Bureau du Procureur se sont rendus à Abidjan.

#### f. Kenya

Le Bureau a annoncé officiellement qu'il analysait cette situation en février 2008. Le Procureur a reçu de nombreuses communications au titre de l'article 15 concernant les violences postélectorales. Le 3 juillet 2009, une délégation du Gouvernement kenyan dirigée par M. Kilonzo, Ministre de la justice, et le Procureur ont publié une déclaration commune à La Haye par laquelle ils déclaraient que pour prévenir une nouvelle flambée de violences lors des prochaines élections, les principaux responsables des précédentes violences postélectorales devaient rendre des comptes. En cas d'échec des efforts déployés en faveur de procédures nationales, les autorités kenyanes ont accepté de saisir la Cour de la situation. Le 9 juillet, le Groupe d'éminentes personnalités africaines a annoncé qu'il allait remettre au Bureau du Procureur une enveloppe sous scellés contenant une liste de personnes qui seraient impliquées et des pièces justificatives que son Président, Kofi Annan, avait lui-même reçu de la Commission Waki chargée d'enquêter sur les violences

postélectorales. Ainsi, le 16 juillet, le Procureur Moreno-Ocampo a reçu l'enveloppe sous scellés et six cartons de <u>documents et de pièces justificatives rassemblés par la Commission</u>. Le Procureur a ouvert l'enveloppe, en a examiné le contenu, puis a remis les scellés. Le 14 juillet, le Procureur a reçu deux rapports de la part des autorités kenyanes à propos des mesures de protection des témoins et de l'avancement des procédures juridiques menées par les autorités nationales.

10 septembre - M. Maina Kiai, ancien Président de la Commission nationale kenyane des droits de l'homme, a prononcé un discours lors de la Conférence consultative sur la justice internationale dans lequel il mettait en avant l'incidence sur la situation au Kenya du contrôle exercé par la CPI et insistait sur le soutien marqué dont bénéficie la Cour de la part de la société civile dans son pays et en Afrique en général.

g. Statistiques relatives aux <u>communications au titre de l'article 15</u> et autres activités d'analyse préliminaire



12 septembre - Le Procureur Moreno-Ocampo et le procureur adjoint Fatou Bensouda ont organisé à New York une réunion du Conseil consultatif du Bureau du Procureur en présence des professeurs Catharine MacKinnon, conseillère spéciale pour les questions liées aux crimes à caractère sexiste, et Juan Méndez, conseiller spécial pour la prévention des crimes. L'objectif était de planifier leurs activités pour les trois prochaines années.

# 3. Coopération - Mobilisation des efforts visant à conduire aux arrestations :

8 septembre - Le Procureur Moreno-Ocampo a rencontré Patricia O'Brien, Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et Conseillère juridique des Nations Unies. Ils ont discuté des questions de coopération.

9 septembre - Le Procureur Moreno-Ocampo a rencontré Alain le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Ils ont discuté des mandats d'arrêt délivrés contre Bosco Ntaganda et Joseph Kony, ainsi que du mandat de la MONUC consistant à appuyer, à leur demande, les autorités de la RDC pour faciliter ces arrestations et de son engagement en ce sens.

9-11 septembre - Le Procureur Moreno-Ocampo et le procureur adjoint Fatou Bensouda ont participé à New York à la Conférence consultative sur la justice pénale internationale et ont présenté l'avant-projet de stratégie du Bureau du Procureur en matière de poursuites pour 2009-2012. Ils entendaient par là permettre aux autres intervenants du système judiciaire international, comme les cours et tribunaux régionaux et les organismes internationaux chargés de faire appliquer les lois ou de lutter contre la violence, de préparer leurs propres plans, de manière à favoriser une démarche globale et coordonnée tout en respectant le mandat de chacun. M. Lloyd Axworthy, ancien Ministre canadien des affaires étrangères et Président de l'Université de Winnipeg, M. Hassan B. Jallow, Procureur du TPIR, le général de division Naranjo Trujillo, Directeur général de la police nationale de Colombie, M. Laren Poole, Président de Invisible Children, Inc. et Peter Slort, commissaire de la police nationale à Amsterdam ont expliqué l'appui que les différents acteurs apportaient à la CPI. Parmi les autres participants, figuraient le Président et le Greffier de la CPI, Bill Pace, Président de la CCPI (qui a présidé un groupe de discussion sur le rôle de la société civile auquel Kenneth Roth, le Directeur exécutif de HRW, a participé en qualité d'orateur), les ambassadeurs Wenaweser et Lomonaco, respectivement Président et Vice-Président de l'Assemblée des États parties, l'ambassadeur Muburi-Muita, Représentant permanent du Kenya auprès des Nations Unies (qui a participé à un groupe de discussion sur le rôle des États), Peter Bell, agrégé supérieur de recherches au Hauser Center (qui a présidé un groupe de discussion sur les questions humanitaires) et le professeur Aptel, agrégé supérieur de recherches au Centre international de justice

transitionnelle (qui a présidé un groupe de discussion sur la complémentarité auquel a participé M. Luzolo Bambi Lessa, Ministre de la justice de la RDC). Les documents présentés lors des différentes sessions sont accessibles sur le site de la conférence. Le professeur MacKinnon, conseillère spéciale du BdP pour les questions liées aux crimes à caractère sexiste, a présenté une vue d'ensemble de la jurisprudence internationale en la matière. Le conseiller spécial du BdP sur la prévention des crimes, le professeur Méndez, a dirigé un groupe de discussion sur le rôle des commissions, cours et tribunaux régionaux.

# 4. À venir:

- ➤ 14 septembre Visite du Procureur à Washington
- ➤ 15 septembre Discours liminaire du Procureur à la <u>Conférence de recherche « La CPI et la complémentarité : de la théorie à la pratique »</u>, La Haye
- ➤ 16 septembre Présentation du Procureur à la Conférence internationale sur la lutte contre l'impunité dans des situations de consolidation de la paix, La Haye
- ➤ 17 septembre Le Procureur Moreno-Ocampo assistera à la cérémonie de la CPI marquant l'accession de la République du Chili en tant que nouvel État partie, La Haye
- ▶ 23 septembre Discours liminaire du Procureur, Global Creative Leadership Forum, New York
- ➤ Septembre 2009 Publication du rapport de la Mission d'établissement des faits sur le conflit à Gaza mandatée par l'Organisation des Nations Unies
- ➤ Septembre 2009 Poursuite des consultations et publication du rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour
- ➤ 1<sup>er</sup> octobre Le Procureur Moreno-Ocampo assistera à la cérémonie de la CPI marquant l'accession de la République Tchèque en tant que nouvel État partie, La Haye
- ▶ 6 octobre Reprise des procédures à la Chambre de première instance I dans l'affaire <u>Le Procureur c. Lubanga</u> <u>Dyilo</u>
- ➤ 6-7 octobre Table ronde semestrielle Bureau du Procureur/ONG, La Haye
- ➤ 16 octobre Visite de membres de la Commission indépendante d'établissement des faits sur Gaza auprès de la Ligue des États arabes, du Secrétariat de la Ligue des États arabes et de l'Autorité nationale palestinienne dans le cadre de l'analyse menée par le Bureau du Procureur de la compétence à l'égard de la situation en Palestine, La Haye
- ➤ 19 octobre Chambre préliminaire I : audience de confirmation des charges dans l'affaire <u>Le Procureur c. Abu</u> Garda
- ➤ 26-27 octobre Visite du Procureur en Équateur dans le cadre des activités d'analyse préliminaire menées dans la région
- ➤ 9-10 novembre Visite du Procureur en Afrique du Sud à l'occasion du symposium international de l'ISS intitulé « La CPI que l'Afrique veut », Le Cap
- ➤ 11-13 novembre Visite du Procureur au Rwanda à l'occasion du colloque des procureurs internationaux, Kigali
- ➤ 20-22 novembre Participation du Procureur au Sommet des Conseils de l'agenda mondial du Forum économique mondial, Dubaï
- ▶ 24 novembre Chambre de première instance II : ouverture du procès dans l'affaire <u>Le Procureur c. Germain</u> Katanga et Mathieu Ngudjolo
- ➤ Décembre Rapport du Procureur au Conseil de sécurité de l'ONU sur la situation au Darfour, en application de la résolution 1593 (2005)

<sup>\*</sup> Le présent document est l'expression des points de vue du Bureau du Procureur de la CPI. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Mme Olivia Swaak-Goldman, conseillère en coopération internationale au Bureau du Procureur : Olivia.Swaak-Goldman@icc-cpi.int.